



Agnès Fleury  
Secrétaire  
régionale adjointe

Lucia Romero-Bousquet  
Secrétaire académique  
Syndicat des enseignants

Laurent Cagne  
Secrétaire académique  
Personnel de direction

Laurent Girard  
Secrétaire académique  
Directeur de formation

***Carte scolaire second degré  
Heures supplémentaires on atteint le seuil critique.***

***Les syndicats de l'UNSA Education vous alertent sur la dégradation des conditions  
d'enseignement dans les collèges et les lycées de l'académie de Dijon.***

Dans l'académie de Dijon, avec 113 suppressions de postes, très partiellement compensées par des heures supplémentaires soient 40 ETP (équivalents de temps pleins) nous subissons une perte sèche de 73 postes d'enseignement. Ce sont à la fois les lycées généraux, qui ont besoin de moyens pour les enseignements de spécialité et les heures d'accompagnement, et les lycées professionnels, confrontés à une réforme récente, qui pâtiront de ces baisses de moyens. Actuellement les DGH (dotations des heures d'enseignement) arrivent dans les établissements et viennent confirmer ce que nous avons dénoncé lors du projet de loi de finances.

En effet, la poursuite de la politique de suppressions de postes dans les collèges et lycées « compensées » par des heures supplémentaires place les établissements dans une situation difficile voire intenable pour la rentrée 2021 alors qu'il faudra, soit encore affronter la crise sanitaire, soit travailler à en effacer les stigmates, le tout avec une augmentation importante du nombre d'élèves. Dans certains établissements ce taux d'heures supplémentaires est même plus proche des 13% ou des 14%. Cette situation pèse à l'excès sur les personnels et les contraintes d'organisation.

Concrètement dans les établissements ce sont seulement quelques enseignants qui pourront encore supporter l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires alors même que des postes devront être supprimés dans leur discipline. Concrètement toujours, ce sont les emplois du temps des élèves qui vont en pâtir car, pour des classes différentes, un même enseignant ne peut faire ses heures que les unes après les autres quand deux enseignants peuvent les faire en même temps. Ce ne sont donc pas les besoins des élèves qui prévaudront pour construire les emplois du temps mais les contraintes humaines alors qu'aucune mesure n'est prévue non plus pour renforcer l'encadrement éducatif.

Dans les collèges, le nombre d'élèves par classe dans toutes les divisions sera de 30. La côte d'or et la Saône et Loire gagnent des élèves mais perdent des moyens d'enseignement. Dans la voie professionnelle ce sont 9 formations qui vont être fermées. Le nombre de postes supprimés par département ne sera calculable qu'à partir de mars. De nombreux signaux d'alerte nous remontent de la part des équipes locales confrontées dès à présent aux impasses liées à cette gestion des emplois.

Dans le double contexte d'une crise sanitaire majeure et de la mise en œuvre des réformes du lycée général et technologique et de la voie professionnelle, qui nécessite des moyens supplémentaires, cette mise sous tension de la préparation de la rentrée 2021 est particulièrement inappropriée. Une telle approche nie la réalité des défis éducatifs et pédagogiques qui se seront encore accrus après plus d'une année de scolarité impactée par la pandémie de la Covid 19. L'organisation des établissements ne relève plus du défi mais des renoncements à l'essentiel. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds. Quelle éducation et quel avenir voulons-nous pour nos jeunes ?